

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont autorisés à s'inscrire indépendamment de leur nationalité

1) Les docteurs en médecine, les étudiants en médecine ayant validé le deuxième cycle d'études, les titulaires d'une licence de Psychologie, de Sciences sanitaires et sociales, de Droit, de Sciences, de Lettres, ou de l'une des filières de Sciences humaines.

2) Les professionnels de la Santé (cadres infirmiers, infirmiers, sages-femmes...), de la Justice, du Travail Social, ayant validé un deuxième cycle d'études, ou à défaut ayant une pratique professionnelle supérieure à trois ans.

3) D'autres candidats, ne remplissant pas ces conditions (autres professionnels de la Santé, de la Justice et du travail social), peuvent être inscrits comme *auditeurs de formation continue* après un entretien préalable. Ils n'ont pas accès au diplôme, mais reçoivent une attestation de scolarité et d'études.

VALIDATION

L'assiduité aux enseignements et la validation des stages autorisent à se présenter aux examens qui comprennent :

- Une épreuve écrite portant sur l'ensemble du programme, notée sur 60 (en Juin)
- La soutenance d'un mémoire notée sur 30 (en Septembre)

L'admission est obtenue pour une note supérieure à la moyenne sur l'ensemble des épreuves.

COUT DE FORMATION

Formation initiale :	770 €
Formation continue : - Employeur :	1350 €
- Individuel :	1050 €

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Université Claude Bernard - LYON 1
Service des Spécialités Médicales
8, Avenue Rockefeller - 69008 LYON
Tél. : 04.78.77.70.00 Poste 845 39

Pré-inscriptions

Entre le 17 Juillet et le 15 Octobre 2010, **par internet** sur le site de l'Université :
www.univ-lyon1.fr

RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES :

Responsables pédagogiques :

J. M. ELCHARDUS, Professeur de Médecine légale psychiatrique, Lyon 1

R. ROUSSILLON, Professeur de Psychologie clinique et Psychopathologie, Lyon 2

L. BARRET, Professeur de Médecine légale, Grenoble 1

A. CIAVALDINI, Directeur de recherches Paris 5, Directeur de programme du Centre de ressources C. BALIER (CRIA VS Rhône-Alpes).

Informations :

jean-marc.elchardus@chu-lyon.fr
a.ciavaldini@criavs-ra.org

Secrétariat :

Tel : 04 72 11 00 09
Fax : 04 72 11 61 33

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2010 - 2011

UNIVERSITES

Claude BERNARD – LYON I

LUMIERE – LYON II

Joseph FOURIER – GRENOBLE I

René DESCARTES – PARIS 5



En collaboration avec le CRIA VS Rhône-Alpes

Diplôme Inter Universitaire APPROCHES CLINIQUE, THÉRAPEUTIQUE ET JURIDIQUE DES AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

Formation ouverte aux étudiants et praticiens :

Médecins, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux, juristes, etc...

Les diplômes d'Université (D. U.) proposés par l'Institut universitaire A. LACASSAGNE sont destinés à apporter un complément de formation spécifique aux praticiens dont les domaines d'activité sont en liens avec la Justice. Cet enseignement de Criminologie comprend les apports de la clinique, du droit et de la sociologie.

Les enseignements se déclinent en une formation générale :

- D.U. CRIMINOLOGIE CLINIQUE

Et deux formations spécialisées :

- D.U. EXPERTISES JUDICIAIRES PSYCHIATRIQUES ET PSYCHOLOGIQUES
- D.I.U. APPROCHES CLINIQUE, THÉRAPEUTIQUE ET JURIDIQUE DES AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES, en collaboration avec l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Joseph Fourier Grenoble 1, l'Université Paris 5 et le Centre de ressources C. BALIER (CRIA VS Rhône-Alpes).

A ces diplômes s'ajoute un cycle annuel de formation continue des experts psychiatres et psychologues en association avec le centre de formation de la Compagnie des experts judiciaires de la Cour d'Appel de Lyon.

D'autres activités criminologiques (colloques, conférences, publications) sont organisées en collaboration avec le Groupe Rhône-Alpes de Criminologie Clinique (GRhACC).

Diplôme Inter Universitaire APPROCHES CLINIQUE, THERAPEUTIQUE ET JURIDIQUE DES AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

Cet enseignement a pour objectif d'apporter une connaissance suffisante et actualisée des questions cliniques nécessaires pour la prise en charge thérapeutique des auteurs de violences sexuelles.

Il repose sur le principe d'une approche pluriaxiale: clinique, thérapeutique et éthique mais aussi pénale et judiciaire.

Il concerne les praticiens et les chercheurs (médecins, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux, juristes, sociologues, anthropologues...) qui désirent approfondir leurs connaissances et construire leurs pratiques dans ce domaine, au delà de leur formation initiale.

Il participe à la mise en place d'une base de connaissances communes et au développement de réseaux pour des professionnels, souvent isolés, confrontés à un domaine clinique encore en recherche.

Enfin, il permet aux étudiants d'acquérir une formation spécifique en vue de leur orientation, et il peut participer utilement à la formation des cliniciens souhaitant s'orienter vers l'expertise pénale.

PROGRAMME

Quatre modules de cours et tables rondes abondant :

- Le Droit : 10 heures
- L'organisation de l'injonction de soin (expertises, examens, etc) : 20 heures
- La clinique, la thérapeutique et l'éthique : 50 heures

Enseignement magistral :

- **55 heures** : Cours théoriques, de clinique, de thérapeutiques, de droit pénal et des autres matières utiles.

- **15 heures** : Tables rondes interdisciplinaires traitant certains sujets transversalement (l'articulation Santé-Justice, les finalités du traitement, les obligations de soins, l'éthique du soin sous contrôle judiciaire...).

Séminaires et études de cas :

- **15 heures** : En petits groupes. Retour interactif sur les connaissances reçues, présentation et commentaires de cas, aide à la préparation du mémoire.

Stages :

- **20 heures** : Stages de contact dans divers lieux concernés par ces prises en charge : prisons, centres de soins, associations de réinsertion, magistrats (juge des enfants, juge à l'application des peines), experts judiciaires...

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Durée totale : 105 heures.

La formation se déroule sur une année universitaire de Novembre à Juin, en 5 sessions de 15 heures sur 2,5 jours (Jeudi, Vendredi, Samedi matin)